



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2018

Soixante-douzième session
Point 65 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 26 avril 2018

[sans renvoi à une grande commission (A/72/L.49)]

72/276. Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix

L'Assemblée générale,

Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Rappelant son mandat et celui du Conseil de sécurité, ainsi que les décisions et résolutions que chacun a adoptées sur la question,

Réaffirmant sa résolution 70/262 et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, du 27 avril 2016, prenant acte des efforts et des progrès accomplis jusqu'à maintenant et encourageant les États Membres et les organismes des Nations Unies à poursuivre leur action afin de mettre en œuvre ces résolutions,

Accueillant avec satisfaction les consultations que le Secrétaire général a engagées avec les États Membres au sujet de ses projets de réforme et prenant note des travaux en cours à cet égard,

Prenant acte des débats tenus dans le cadre de la réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix, qui a eu lieu les 24 et 25 avril 2018,

1. *Se félicite de la présentation du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix¹, prend note avec satisfaction des recommandations et propositions qui y sont formulées et décide de les examiner plus avant ;*

2. *Invite les organismes des Nations Unies et organes de l'Organisation compétents, y compris la Commission de consolidation de la paix, à approfondir, étudier et envisager d'appliquer, selon qu'il conviendra, les recommandations et propositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général, conformément aux procédures établies, à ses soixante-douzième et soixante-treizième sessions ;*

¹ [A/72/707-S/2018/43](#).



3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport d'étape dans lequel il donnera des précisions sur ses recommandations et propositions, y compris celles qui concernent le financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies ;

4. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport détaillé en lien avec le prochain examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, axé sur la poursuite de la mise en œuvre de la résolution [70/262](#) et sur la suite qui aura été donnée aux recommandations et propositions figurant dans son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

87^e séance plénière
26 avril 2018